

COMMUNE DE LA BASTIDE PRADINES

Séance du 31 mai 2023

Membres en exercice :

11

Présents : 8

Date de la convocation: 22/05/2023

Votants: 10

L'an deux mille vingt-trois et le trente-et-un mai 20 h 30 l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Yves
MALRIC

Pour: 10

Présents : Yves MALRIC, Serge ARNAL, Philippe VALDEYRON,
Beatrice VIALA, Anne Marie MAILHE, Jean Pierre ROMIER, Angele
BOUSQUET, Julie CRISTOL ÉPOUSE FRAISSE

Contre: 0

Représenté (e)(s): Bastien GIACOBBI par Yves MALRIC, Magali
COMBY par Beatrice VIALA

Abstentions: 0

Excusé (e)(s):

Absent (e)(s): Francois COMBY

Secrétaire de séance: Beatrice VIALA

Objet: Vote de crédits supplémentaires - _pradines - 2023_DE_22

Le Maire expose au Conseil Municipal que le budget primitif de la Commune ayant été entaché d'erreurs matérielles et afin de le mettre en conformité, il convient de rectifier certains comptes comme indiqué ci-dessous :

FONCTIONNEMENT :

		DEPENSES	RECETTES
022	Dépenses imprévues	-1000.00	
023 (042)	Virement à la section d'investissement	-2685.00	
7752	Produits des cessions d'immo. (ASA)		-2685.00
TOTAL :		-3685.00	-2685.00

INVESTISSEMENT :

		DEPENSES	RECETTES
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		-2685.00
024	Produits des cessions d'immobilisations		2685.00
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		-3685.00	-2685.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à LA BASTIDE PRADINES, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Yves MALRIC



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous Préfecture le : 08 juin 2023
et publié ou notifié le 08 juin 2023

RF SOUS PREFECTURE DE MILLAU
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 08/06/2023 012-211200225-20230531-2023_DE_22-DE